

---

# Communiqué



---

## Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2008/06/04

**Pour renseignements :** Mary Tucker  
Responsable des Communications  
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail  
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

**Saint John, NB :** « Le rapport du Comité d'étude indépendant que le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Ed Doherty, a diffusé aujourd'hui, aidera certainement la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) à établir ses priorités au cours des prochaines années », a affirmé la présidente du conseil d'administration de la CSSIAT, Roberta Dugas.

M<sup>me</sup> Dugas a expliqué que le rapport confirme le rôle essentiel que les membres du conseil d'administration représentant les intervenants jouent afin d'administrer le régime d'indemnisation des travailleurs ainsi que de santé et de sécurité au travail. « Le conseil est heureux de constater qu'on a mis l'accent sur la santé et la sécurité, ainsi que sur la prévention, soit un secteur où nous orientons nos responsabilités. Nous comprenons que le Comité d'étude a renforcé le fait que la CSSIAT devrait affecter plus de ressources à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la prévention des blessures, et nous sommes engagés à prendre les mesures nécessaires. De plus, nous appuyons entièrement la recommandation voulant que la santé et la sécurité au travail fasse partie intégrante des programmes d'études du Nouveau-Brunswick. Nous continuerons de travailler de près avec le ministère de l'Éducation afin d'assurer l'application de cette recommandation », a-t-elle ajouté.

D'autres grandes recommandations portent sur le fait que le conseil doit adopter une approche plus systématique envers les consultations auprès des intervenants. M<sup>me</sup> Dugas a expliqué que le Comité d'étude a renvoyé de nombreuses questions d'importance au conseil d'administration de la CSSIAT, et que le conseil est prêt à entreprendre des consultations relativement à ces questions et à rendre compte au gouvernement. De plus, elle a précisé que le rapport, intitulé *Renforcer le système*, reflète la nature très positive des recommandations que le Comité d'étude a faites.

M<sup>me</sup> Dugas a félicité le ministre de la qualité de sa sélection des membres du Comité et a applaudi les membres pour leur compétence. « Au moyen du rapport du Comité d'étude indépendant, le gouvernement a présenté d'importantes recommandations à la CSSIAT qui guideront nos pas vers l'avenir. »

### Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les blessures subies au travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.